

Section Fédérale C. F. T. C. des Agents de l'État de la Haute-Garonne

20, chemin de la Cépière – Bâtiment A – 31100 Toulouse

Téléphone : 05.34.61.27.89 – Fax : 05.34.61.27.91

E mail : fgfctcmipy@free.fr - Site internet : <http://fgfctcmipy.free.fr>

Projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels : Lettre ouverte des organisations syndicales CFTC, CGT, FO, FSU, CFDT, CGC, UNSA, SOLIDAIRES, aux députés.

Au moment où l'Assemblée Nationale est appelée à débattre et voter le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique les organisations syndicales précitées s'adressent aux députés pour leur demander de surseoir à l'examen de cinq points. La CFTC qui a voté contre ce projet de loi au conseil supérieur de la fonction publique de l'État, n'accepte pas notamment les éléments de mobilité contrainte (réorientation professionnelle, le cumul d'emplois permanents à temps non complet, introduction de l'intérim dans la fonction publique de l'Etat).

La lettre commune :



M
Mesdames, Messieurs les Députés de l'Assemblée
Nationale

Paris, le 2 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Députés,

Le 11 juin 2008, l'Assemblée Nationale est appelée à débattre et voter le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les 8 organisations syndicales de la Fonction publique CGT – CFDT – FO – FSU – UNSA -Solidaires – CFTC et CGC tiennent à vous informer qu'elles ont unanimement rejeté les articles de ce projet de loi relatifs à :

- l'accompagnement financier de la mobilité,
- la réorientation professionnelle,
- les emplois permanents à temps non complet,
- les emplois de non titulaires,
- l'intérim.

Le projet de loi, présenté comme attendu par les fonctionnaires, ne répond pas à leurs attentes fortes et réelles en matière d'amélioration de la mobilité entre les versants de la fonction publique et au sein de chacun d'entre eux.

C'est pourquoi les organisations syndicales ont manifesté leur refus unanime de ces points dont l'inscription au cœur du projet de loi démontre que l'objectif gouvernemental est la remise en cause de principes (statutaires, de carrière, séparation du grade et de l'emploi,...) auxquels elles sont, avec les agents, attachées.

Ces points sont perçus, voire annoncés, comme l'essentiel de la boîte à outils de la gestion des ressources humaines de la Révision Générale des Politiques Publiques : or, cette révision est basée uniquement sur un objectif d'allègement drastique du Budget de l'Etat à travers les missions et les emplois.

Au moment où le dialogue social est mis en avant pour améliorer les relations employeurs/employés, il nous est difficilement acceptable que seul le « monologue gouvernemental » sur ces points soit retenu et qu'un passage en force ait lieu.

En conséquence, nous, organisations syndicales soussignées, vous demandons de bien vouloir surseoir à l'examen de ces points qui vont à l'encontre de l'intérêt des personnels et de celui de la fonction publique dont nous partageons l'attachement aux valeurs fondamentales.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre haute considération.

CGT
Jean-Marc CANON

CFDT
Brigitte JUMEL

FO
Gérard NOGUES

FSU
Gérard ASCHIERI

UNSA
Elisabeth DAVID

Solidaire
Jean-Michel NATHANSON

CFTC
Bernard SAGEZ

CGC
Charles BONISSOL